

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**



Séance de **lundi 27 avril 2020**

OBJET: Evaluations professionnelles**N°20-12**

Président
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 27 avril, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
4. Renouvellement de la flotte des véhicules du PNM
5. Tableau d'avancement 2020
6. Proposition de ponts pour l'année 2020
7. Evaluations professionnelles
8. Ouverture au public de la Maison de la Mangrove
9. Création de poste
10. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 21
Pouvoirs : 9
Absents, excusés : 23

Etaient présents :

CTM: MM. L. BOUTRIN, L. ADENET, F. CATHERINE, G. COUTURIER, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, MMES C. BAURAS, J. DULYS-PETIT, M. PLANTIN, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITTRE (Gros-Morne), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit),

-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente M. M. MARTHELY,

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

Ont donné procuration :

CTM: Mme ML. LESDEMA à M. L. BOUTRIN

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à G. COUTURIER, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. H. DAGISTE (Morne-Rouge) à Mme J. DULYS-PETIT, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. T. MARECHAL, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce) à M. A. DESLANCES, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à Mme M-F. TOUL, M. G. CHAUVET (Schoelcher) à M. J. LERIGAB

Etaient absents :

CTM: MM. B. BIROTA, F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MME K. BERNABE

Communes : Membres titulaires : M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), Mme V. MATIME (Marigot), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés:

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. A-E. RANGOM (Lamentin)

Invités : M. le Préfet de Martinique, M. le Président du Conseil Exécutif de la CTM, M. le Comptable Public

Assistaient à la réunion :

Invités : M. B. LAZZARINI, chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysage (DEAL)
M. J. VILLERONCE, DGS et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** Le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu** Le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** La circulaire du 6 août 2010 relative à l'entretien professionnel de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** La délibération n°18-20 du Comité Syndical en date du 4 juin 2018 portant entretien professionnel 2017-2018

Considérant le début des travaux préparatoires dans le cadre des évaluations professionnelles en 2018 ;

Considérant l'avis favorable de Comité Technique en date du 23 mai 2018 ;

Considérant que la date prévisionnelle de démarrage des évaluations professionnelles initialement fixée au mois de juin 2020, a été décalée au mois de juillet 2020, eu égard à la crise sanitaire liée au COVID 19;

Considérant que la priorité sera donnée à la réalisation du tableau des effectifs relatif à la répartition des agents en fonction des directions et service d'affectation ;

Considérant la nécessité de mettre en place une formation qui sera assurée pour les évaluateurs, à savoir, les directeurs et chefs de services en lien avec le CNFPT ;

Il convient donc, de valider la date de démarrage de la campagne des évaluations professionnelles en direction des agents du Parc Naturel de Martinique au mois de juillet 2020.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés, moins deux abstentions.

Le Comité Syndical

Article 1

Valide la date susmentionnée du démarrage de la campagne des évaluations professionnelles des agents du PNM.

Article 2

Donne mandat au Président de réaliser toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision, de valider et de signer tous les actes s'y rapportant.

Article 3

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 27 avril 2020

Le Président,

Louis BOUTRIN



